

Le sénateur Grafstein: J'apprécie la réponse du sénateur Roblin. Gabriel Dumont a été une grande figure de l'histoire canadienne. Sa mémoire n'a pas été très bien commémorée ici ni ailleurs. J'ai pensé qu'il serait bon de soulever cette question maintenant, en particulier parce qu'il a joué un rôle si crucial dans la vie des métis du Canada.

[Français]

L'honorable Maurice Riel: Honorables sénateurs, si je peux apporter quelque chose au débat suite à la question qui a été soulevée par le sénateur Grafstein ce serait pour dire que la raison en est que Louis Riel a toujours été considéré comme le chef du mouvement qui a défendu les métis. Il y avait bien sûr Dumont, il y avait aussi Ambroise Lépine et quelques autres si on regarde les livres d'histoire. Deuxièmement, c'est Riel selon ce qui a été dit dans la motion qui a amené la province du Manitoba dans la Confédération. C'est une des choses les plus importantes que l'on doit constater. C'est sans doute pour cela que si on doit mettre une liste de toutes les personnes bien méritantes qui ont participé à la direction ou à la protection des affaires des métis à ce moment-là, il va falloir que l'on amende considérablement la motion. Je ne dis pas ça pour contredire inamicalement mon ami le sénateur Grafstein mais simplement parce que j'ai eu l'occasion de la lire d'avance. Je crois qu'elle se maintient très bien comme cela.

Il conviendra, si le sénateur Grafstein a des points particuliers à mentionner au sujet de la participation de Dumont dans toutes ces choses, qu'il fasse un discours sur le sujet et que l'on puisse, au point de vue historique, laisser dans les archives du Sénat qu'on a bien considéré le rôle de certaines autres personnes et je dois dire que ce n'est pas par esprit de famille pour garder la gloire à Riel surtout qu'il y a assez de tragédie dans tout ça. Scellons la réconciliation d'aujourd'hui avec les mots tels qu'ils sont donnés dans cette motion.

Je voulais dire que je ne peux laisser passer sous silence cette motion. Je veux dire que je l'approuve entièrement. Les termes de la résolution me conviennent tout à fait. Selon moi, elles conviennent aussi à la situation antérieure et à celle d'aujourd'hui. En somme, cette motion en bon français peut se résumer ainsi: Louis Riel a bien mérité de la patrie.

J'ai entendu les discours prononcés à l'autre endroit à la télévision par les députés de Churchill et de Saint-Boniface. J'ai lu celui du ministre président du Conseil privé. Cette motion est particulièrement intéressante parce qu'elle constitue un acte réparateur, une reconnaissance parlementaire d'un tort envers un citoyen qui a payé de sa vie à l'âge de 43 ans son dévouement à une cause juste. Je n'ai jamais encouragé ni donné mon appui aux demandes de pardon qui ont été faites dans le passé en faveur de Louis Riel parce que je considérais que c'était admettre des torts qu'on n'avait pas malgré que Louis Riel et ses partisans aient recouru à des moyens extrêmes, on doit admettre que les réclamations des métis étaient légitimes. D'autant plus que chaque fois qu'il était question de pardon, je voulais savoir à qui on avait donné des pardons jusqu'ici et pour savoir si on avait pardonné des crimes, des petits crimes ou des moyens crimes. En somme le pardon dont il est question s'applique en matière criminelle.

Ici nous sommes en matière purement politique. Si nous devons prendre un modèle, nous devrions le prendre aux États-Unis, 20 ans auparavant, après la guerre de Sécession,

alors qu'on ne pendit aucun chef de la Sécession. Pourtant Riel fut pendu. Pourtant il n'avait pas fomenté de sécession. Il avait même amené une nouvelle province à son pays.

La résolution d'aujourd'hui, cette résolution de réconciliation comme l'a dit le sénateur Roblin, satisfait mon sens de l'unité des opposés comme on dit en philosophie, the harmony of opposite tensions as in the r lyre and the bow, tel que l'exprimait un écrivain anglais, c'est-à-dire qu'à un traitement injuste et insigne doit correspondre une réparation exemplaire.

Je considère que la résolution devant nous aujourd'hui dont je souhaite l'adoption est une réparation exemplaire. Elle s'adresse également à la nation métis comme les métis se la désignaient à cette époque-là. Si le Règlement m'en donne le temps, je voudrais dire en deux mots ma parenté avec Louis Riel. Ma parenté est une parenté collatérale distante de 12 degrés au sens du *Code civil du Québec*. Selon notre Code civil, dans une parenté collatérale, les degrés se comptent en additionnant les générations des deux lignes collatérales tout en excluant l'ancêtre commun. Je ne descends pas de Louis Riel et il ne descend pas de ma branche de la famille. Nous avons un ancêtre commun du nom de Jean-Baptiste Riel qui arriva au Canada vers 1694. Cet ancêtre avait ceci de particulier ou de remarquable qu'il était né en Irlande vers 1670.

Comme c'est la fête de la St-Patrice, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui afin de rendre hommage à sa mémoire. En effet, lors de son mariage en 1704 à l'île du Pas près de Lavaltrie au nord de Montréal selon les documents qui existent toujours, il avait déclaré être le fils de Jean-Baptiste Riel et de Louise Fountain ou Lafontaine de la paroisse de St-Pierre, ville et évêché de Limerick en Irlande. J'ai copie de cet acte de mariage et même du contrat de mariage ce qui confirme bien cette origine. Ce qui confirme bien aussi cette origine, c'est qu'il existe des lettres de naturalité, c'est ainsi qu'à l'époque on désignait la naturalisation, consignée au registre des arrêts et délibérations du conseil supérieur pour l'année 1710, volume 6, page 115, lettres octroyées par l'administration royale de Versailles et accordant la nationalité française à une liste d'Anglais et d'Anglaises. C'est ainsi que c'est écrit dans le registre, et parmi ces Anglais dont la liste apparaît au registre, il y a cet Irlandais qui s'appelle Jean-Baptiste Riel et dont l'origine est bien indiquée.

Ce qui ferait en somme de notre famille la plus vieille famille irlandaise du pays, n'en déplaise au sénateur Doody! De toute façon, on ne peut soupçonner qu'à son mariage un pauvre soldat, dans les armées du roi, ait inventé le nom de Limerick et une église St-Pierre dans la ville de Limerick puisque cette ville et cette église existent bien et j'en ai eu l'expérience un jour durant l'exposition de 67, j'étais membre du conseil d'administration et par protocole j'étais toujours voisin du Lord Bishop anglican de Montréal qui s'appelait Kenneth McGuire. Cet évêque anglican de Montréal, qui à part d'être extrêmement gentil, parlait un français tout à fait impeccable, comme le font les universitaires des universités anglaises, venait d'Irlande. Nous avons échangé des conversations les plus variées à plusieurs reprises, et un jour je lui dis: Vous venez d'Irlande, Monseigneur. Il m'a dit bien sûr. Alors je lui dis: Moi j'ai un ancêtre qui vient d'Irlande, de la ville de Limerick.